

## LOCATION DE SALLES – COMMUNE D'AUREILHAN 65800

### SALLE ALBERT D'OZON

Localisation	→ Place de l'Eglise
Capacité d'accueil	→ 80 personnes
Tarifs applicables en 2025	→ Aureilhanais : 165 € → Non Aureilhanais : 245 € → CAUTION : 400 €

### SALLE DU CLOITRE

Localisation	→ Place de l'Eglise
Capacité d'accueil	→ 30 personnes
Tarifs applicables en 2025	→ Aureilhanais : 105 € → Non Aureilhanais : 160 € → CAUTION : 400 €

### MAISON DU TEMPS LIBRE

Localisation	→ Rue Jacques Prévert
Capacité d'accueil	→ 50 à 80 personnes
Tarifs applicables en 2025	→ Aureilhanais : 170 € → Non Aureilhanais : 250 € → CAUTION : 400 €

### CENTRE JEAN JAURES

Localisation	→ Rue Jules Ferry
Capacité d'accueil	→ 500 à 600 personnes
Tarifs applicables en 2025	→ Aureilhanais : 310 € → Non Aureilhanais : 465 € → CAUTION : 1000 €

### BERGES DE L'ADOUR

Localisation	→ 8 rue de l'Industrie
Capacité d'accueil	→ 24 à 112 personnes assises
Tarifs applicables en 2025	
Salle 1 (100 m2 – 88 places assises – 100 places debout)	
→ Aureilhanais :	300 €
→ Non Aureilhanais :	450 €
Salle 2 (50 m2 – 24 places assises - 50 places debout)	
→ Aureilhanais :	150 €
→ Non Aureilhanais :	300 €
Salle 1 + 2 (225 m2 – 112 places assises – 163 places debout)	
→ Aureilhanais :	400 €
→ Non Aureilhanais :	700 €
→ CAUTION :	1000 €
→ CAUTION NETTOYAGE :	50 €

Pour toute location de salles, il vous est demandé :

- une caution suivant la salle louée (chèque à l'ordre du Service de Gestion Comptable de Tarbes)
- une attestation d'assurance.

Lorsque vous êtes en possession de tous les documents demandés ci-dessus, vous voudrez bien prendre Rendez-vous en Mairie afin de remplir la convention d'utilisation de locaux municipaux.

**Pour plus de renseignements**

Stéphane PAHU, Service Location de Salles  
05.62.38.91.72

**Elu référent**

Anna MECA, Maire Adjoint